Atelier de SENSIBILISATION aux cultures autochtones

E92
A26714
1999
ATLANTI-
QUE
c.1

Module de la région de l'Atlantique

Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada
Canada

Atelier de sensibilisation aux cultures autochtones

Module de la région de l'Atlantique

Le présent document ne prétend pas être le compte rendu définitif des faits historiques ou culturels concernant la vie des Autochtones mais vise plutôt à fournir des renseignements généraux. Les travaux de recherche et de rédaction ont été exécutés par un entrepreneur autochtone pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; l'interprétation des événements ainsi que les opinions exprimées ici ne reflètent pas forcément celles du Ministère. Bien que l'on se soit efforcé d'assurer l'exactitude, l'actualité et la fiabilité du document, le Ministère décline toute responsabilité à cet égard.

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien,
Ottawa, 1999

QS-3608-010-FF-A1
N° de catalogue R41-6/20-1999F
ISBN 0-662-83696-0

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title:

Atlantic Region Module / Aboriginal Awareness Workshop

Table des matières

Avant de commencer.... 1
Aperçu statistique des populations autochtones du Canada atlantique . 1
Vue générale . 2
Rappel historique . 2
Les Beothuk . 3
Les Mi'kmaq . 3
Les Maliseet (Malécites) . 10
Les Innus ou Montagnais-Naskapis . 10
Les Inuits . 12
Les Métis de l'Atlantique . 13
Les Métis du Labrador . 14
La justice autochtone . 14
Préoccupations régionales . 16
Les revendications territoriales dans la région de l'Atlantique . 16
Les revendications territoriales à Terre-Neuve et au Labrador . 17
Les revendications des Métis du Labrador . 18
Les militaires au Labrador . 18
Les Mi'kmaq . 19
Le système de justice canadien . 19
La question des Indiens non inscrits dans la région de l'Atlantique . 20

Activités courantes 21
Transfert de l'éducation aux Mi'kmaq 21
Entente sur les services de police 21
Progression des revendications 21
Labrador Inuit Association 21
Revendication de la nation innu 21
Revendication de la Première nation de Red Bank 22
Développement économique et communautaire 22
Évolution de la situation à Davis Inlet 22
Développement économique régional et national 23
Partenariats pour l'exploitation de casinos et de jeux de hasard 23
Partenariats avec le secteur privé 23
Financement accru pour l'éducation postsecondaire 24
Programmes spécialisés 24
Formation de nouveaux partenariats 24
Initiative conjointe de développement économique (ICDE) 24
Le Forum tripartite Mi'kmaq-Nouvelle-Écosse-Canada 25
Liste des Premières nations du Canada atlantique 26

Liste des acronymes

AIL *: Association des Inuits du Labrador*

GRC *: Gendarmerie royale du Canada*

ICDE *: Initiative conjointe de développement économique*

LMA *: Labrador Metis Association*

OTAN *: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*

PE *: Protocole d'entente*

Avant de commencer...

Ce module régional permettra aux participants et à l'animateur de mieux comprendre les grandes questions intéressant les Autochtones du Canada atlantique. Il devrait être présenté par des conférenciers de la communauté d'accueil ou de la région; cependant, si aucun conférencier n'est disponible, on pourra s'inspirer du présent texte pour présenter l'atelier.

Certains renseignements fournis à la section Activités courantes sont tirés de documents que l'on peut obtenir au Kiosque d'information du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Les conférenciers voudront peut-être parler de la façon dont certaines des initiatives qui y sont présentées se déroulent dans la communauté d'accueil.

Le présent module fait partie d'une série qui en compte neuf, chacun portant sur une région différente : l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan, le Yukon et le Canada atlantique.

L'expression « Peaux-Rouges » proviendrait de l'habitude qu'avaient les Beothuk de se servir d'ocre rouge pour peindre leurs canots, divers objets et leur corps.

Aperçu statistique des populations autochtones du Canada atlantique

- 31 Premières nations
- 25 186 Indiens inscrits
- 64 945 Indiens non inscrits
- 4 355 Métis

Vue générale

Dans les pages qui suivent, les participants apprendront à connaître les Autochtones de la région de l'Atlantique et trouveront certains sujets de discussion. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il ne s'agit là que d'un aperçu sommaire des grandes questions.

Rappel historique

On croit que les Autochtones qui vivent dans ce qui constitue aujourd'hui les provinces de l'Atlantique — la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve et Labrador — sont les premiers Autochtones nord-américains à avoir rencontré les Européens. Par conséquent, ils ont également été les premiers à souffrir des effets déplorables et souvent tragiques de ce contact.

Les historiens ne sont pas d'accord sur la date exacte des premiers contacts mais il est à peu près sûr que ceux-ci remontent au moins à la fin du Xe siècle. On a la preuve aussi bien dans la littérature que dans l'archéologie de la présence des Vikings à Terre-Neuve et au Labrador à cette époque et il est fort probable que ces explorateurs ont descendu la côte jusqu'en Floride. Ces premiers contacts seront de courte durée; ils auront donc probablement très peu de répercussions sur la façon de vivre des Autochtones.

Ce n'est qu'au XVIe siècle que des contacts réguliers entre les Autochtones et les Européens (explorateurs, aventuriers, pêcheurs et colons) s'établissent. On sait avec certitude que dès l'an 1500 (et probablement même avant) des pêcheurs européens se rendaient régulièrement sur les côtes du Canada atlantique. Au début, ils ne débarquaient que peu de temps pour se réapprovisionner en eau et en nourriture. Mais au début du XVIe siècle, des postes de pêche étaient établis le long de la côte pendant les mois d'été.

Les pêches européennes donnent lieu à un commerce occasionnel avec les Premières nations; puis c'est le commerce organisé de la fourrure qui, à son tour, est suivi des premiers établissements européens permanents sur la côte.

Les Français s'établissent à Port Royal en 1605. Peu après, d'autres établissements sont construits à Port Rossingnol et LaHavre sur la côte de la Nouvelle-Écosse actuelle. À cette époque, cinq Premières nations distinctes occupent le territoire : les Mi'kmaq et les Maliseet (Malécites) dans les provinces maritimes; les Beothuk à Terre-Neuve; les Innus (ou Montagnais-Naskapis) ainsi que les Inuits dans la péninsule Québec-Labrador.

Les Autochtones que l'on retrouve de nos jours dans le Canada atlantique descendent de quatre de ces cultures originelles; les Beothuk n'ont en effet pas survécu à leur condition à la fin du premier quart du XIXe siècle.

Les Beothuk

Les Beothuk, qui ont occupé Terre-Neuve pendant au moins 7 000 ans, ont été les premiers Autochtones à rencontrer des Européens. De fait, l'expression « Peaux-Rouges » proviendrait de l'habitude qu'avaient les Beothuk de se servir d'ocre rouge pour peindre leurs canots, divers objets et leur corps.

Avant l'arrivée des Européens dans leur île, les Beothuk étaient essentiellement un peuple côtier. Ils vivaient dans de petites communautés situées dans les baies et les bras de mer. Ils pêchaient et chassaient le phoque, d'autres mammifères marins et les oiseaux. Ils ne pénétraient à l'intérieur de l'île que pour chasser le caribou lorsque celui-ci traversait les rivières.

L'arrivée des pêcheurs et des colons européens oblige les Beothuk à délaisser leur territoire côtier traditionnel pour aller à l'intérieur des terres, moins hospitalier. Là, et dès lors qu'ils osent s'approcher de la côte, ils sont pourchassés par les nouveaux habitants (et les Mi'kmaq de la partie maritime du continent) avec beaucoup de férocité et d'esprit de vengeance génocide. Affaiblis et victimes de la famine, ceux qui survivent à l'exil de l'intérieur sont soit assassinés soit meurent des suites des maladies européennes contre lesquelles ils n'ont aucune immunité. La dernière survivante beothuk connue, une femme du nom de Shawanadithit, est morte à St. John's, en 1829, après plusieurs années de captivité.

En 1761, on estime que la population autochtone d'origine avait diminué des deux tiers et que ceux qui restaient devaient faire face à la famine.

Les Mi'kmaq

Les archéologues ont découvert à Debert, une localité actuelle de la Nouvelle-Écosse, des traces d'établissement autochtone remontant à 10 600 ans. On ignore si les Mi'kmaq sont les descendants de ces premiers habitants.

Quand les Mi'kmaq rencontrent pour la première fois les Européens aux XVIe et XVIIe siècles, leur territoire s'étend vers l'est depuis la partie sud de la péninsule gaspésienne et comprend la plus grande partie du Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui, l'ensemble de la Nouvelle-Écosse ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard.

La région est divisée en sept petits territoires vaguement unis par une langue commune, les liens du sang et des alliances politiques. Contrairement à certains de leurs voisins du Sud, leur société n'est pas basée sur l'agriculture; ils pratiquent la chasse, la pêche et la cueillette. Ce qui fait que leurs modes d'établissement dépendent avant tout du rythme des saisons. D'avril à octobre, ils se regroupent dans des villages d'ordinaire situés à l'embouchure d'une grande rivière. La nourriture, abondante, est facilement accessible. À l'automne, les chasseurs (souvent accompagnés de leurs familles) se déplacent vers l'intérieur pour pêcher dans les lacs et les rivières et chasser le gibier à plumes, le castor, l'orignal et le caribou.

Avant l'arrivée des Européens, et contrairement à eux, les Mi'kmaq n'avaient aucune notion de « propriété ». Leur société était essentiellement basée sur la tenure communale. Si des individus et des familles pouvaient avoir certaines possessions particulières, il était de coutume, pour l'essentiel, de partager presque tout ce qu'ils avaient. D'autre part, quand le chef du village attribuait des territoires précis de chasse et de cueillette aux familles du campement, ces droits n'étaient attribués que pour des périodes limitées; en fait, ils appartenaient à la communauté dans son ensemble.

Les Mi'kmaq commercent avec les autres Autochtones, tout particulièrement ceux de la famille algonquine, comme les Armouchiquois, peuple agricole, qui vivaient dans ce qui est aujourd'hui la Nouvelle-Angleterre. Leurs croyances religieuses étaient fondées sur l'interdépendance de tous les êtres naturels, de sorte qu'ils ne pouvaient prendre à la terre et à la mer que ce qui était essentiel pour satisfaire leurs besoins immédiats.

Le commerce des fourrures avec les Français, qui est très actif dans la région entre 1580 et 1700, procure un nouveau fondement économique. C'est une période de très grands changements sur le plan culturel. Les Français apportent non seulement avec eux de nouveaux aliments, de nouveaux vêtements et une impressionnante variété de moyens techniques (y compris des armes à feu), mais ils introduisent également une quantité surprenante de nouvelles idées. Ils sont venus pour commercer et s'établir mais aussi pour convertir les habitants au christianisme.

Les Français apportent également avec eux la maladie. Des millions d'Autochtones meurent des suites de maladies auparavant inconnues dans les premiers siècles qui suivent le contact avec l'homme blanc.

Les Mi'kmaq connaissent le même sort. Leur population diminue radicalement. Pourtant, une certaine vitalité marque la première période des rapports entre les Mi'kmaq et les Européens. Les relations avec les Français sont cordiales et les Mi'kmaq adaptent facilement leur mode traditionnel de vie pour faire le commerce des fourrures. Ils se convertissent également au christianisme.

Mais les conséquences sur les plans social et culturel sont énormes. L'économie des Mi'kmaq est complètement bouleversée. De plus en plus, ils obtiennent nourriture et vêtements auprès des Français grâce au commerce des fourrures. Non seulement cela crée une nouvelle dépendance économique mais la qualité de vie dans une communauté faisant déjà face à la menace de nouvelles maladies en est aussi grandement affectée.

Les aliments européens ne sont pas aussi nourrissants et les vêtements ne sont pas aussi bien adaptés au milieu que le sont le régime alimentaire et l'habillement traditionnels des Mi'kmaq. Le négoce des fourrures a également pour conséquence de modifier la cellule familiale : les nouveaux aliments et vêtements, et tout particulièrement la nouvelle religion, vont bouleverser le rôle traditionnel des femmes dans la société Mi'kmaq.

Le commerce des fourrures vient également changer les modes traditionnels de leadership dans la communauté étant donné qu'il a donné lieu à une nouvelle catégorie de gens appelés à servir d'intermédiaires avec les négociants européens. Voilà donc une société sans défense qui vit une transition tellement radicale qu'il est difficile de l'imaginer.

Dès la première moitié du XVIIIe siècle, le commerce des fourrures a fait disparaître la population des animaux à fourrure sur la côte est, de sorte qu'il se déplace vers l'ouest du continent. Peu à peu, la nouvelle économie échappe aux Mi'kmaq qui essaient de revenir aux modes de vie traditionnels, mais les missionnaires français s'y opposent car pour eux, il s'agit d'une régression.

Sous les pressions et avec l'encouragement de l'Église, des peuplements permanents sont établis à Antigonish, Schubenacadie et sur les rives des lacs Bras d'Or au Cap-Breton. Mais si quelques femmes, enfants et personnes âgées consentent à s'établir pour pratiquer l'agriculture, la plupart des Autochtones préfèrent revenir au mode de vie nomade de leurs ancêtres.

Des terres tribales appartenant aux Mi'kmaq et aux Maliseet ont été divisées, vendues ou données à des colons loyalistes et à des immigrants européens qui arrivaient en grand nombre dans la région après la Révolution américaine.

Sur le plan politique, le XVIIIe siècle est une période d'agitation pour les peuples autochtones de la côte est. De plus en plus, ils doivent prendre parti dans les guerres entre les Français et les Anglais. Avec le Traité d'Utrecht de 1713, les Britanniques prennent le contrôle de l'essentiel du territoire traditionnel des Mi'kmaq et des Maliseet. Les Français, qui occupent encore l'île du Cap-Breton (qui s'appelle alors Isle Royale) font en sorte que les

Mi'kmaq soient de plus en plus hostiles envers les Britanniques. De 1715 jusqu'à la chute définitive de la forteresse de Louisbourg, en 1757, on assiste occasionnellement à des raids et à des escarmouches armées.

Tout au long de ce siècle, la population européenne, tout particulièrement dans la péninsule de la Nouvelle-Écosse, augmente constamment. Pendant la première partie du siècle, les Britanniques sont établis principalement à Annapolis et à Canso. L'arrivée de 2 400 colons en 1759 marque la fondation de Halifax et, peu de temps après, des arpenteurs parcourent la péninsule afin de cartographier les terres nouvellement acquises. Les Mi'kmaq ont de plus en plus peur que les Anglais s'emparent de leurs terres, ce qui arrive avec l'arrivée massive de colons loyalistes de la Nouvelle-Angleterre après la révolution américaine des années 1780.

C'est au cours de cette période, qui commence dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, que les Mi'kmaq vivent le génocide culturel le plus dévastateur. Bien que le négoce des fourrures ait perturbé le mode de vie culturel et social des Mi'kmaq, il faisait néanmoins appel à leurs talents et à leurs modes de vie. Ceux-ci étaient intégrés à l'économie coloniale de l'époque; en fait, ils en étaient devenus des instruments puissants et indispensables. À l'époque de la traite des fourrures, les Européens ne cherchent pas à modifier le mode de vie des Mi'kmaq, ce qui crée beaucoup de tensions entre les commerçants et les missionnaires catholiques.

Mais avec la disparition du négoce des fourrures et la survenue rapide d'une économie de colonisation, tout cela change. La nouvelle politique du génocide culturel commence par une tentative de génocide pure et simple de la part des Britanniques. Après la fondation de Halifax en 1759, Lord Cornwallis lance une campagne contre les Mi'kmaq. Il offre des récompenses monétaires pour leurs scalps, ordonne la destruction des forêts par le feu et charge trois compagnies de les exterminer. En 1761, on estime que la population autochtone d'origine avait diminué des deux tiers et que ceux qui restaient devaient faire face à la famine. Vingt ans plus tard, soit à la fin de la révolution américaine, « on n'avait plus à se préoccuper [des Mi'kmaq] ni comme alliés ni comme ennemis ni comme peuple », selon des responsables britanniques.

La région des Maritimes est envahie par les réfugiés loyalistes, et la population européenne augmente du triple en moins d'un an pour passer à 42 000 habitants. Au cours de la ruée vers les terres qui s'ensuit, Mi'kmaq et Maliseet sont repoussés. Les nouveaux colons veulent s'établir sur les meilleures terres pour les cultiver; ils veulent avoir accès à l'énergie hydraulique pour faire marcher moulins et scieries, ainsi que l'accès aux rivières et aux océans pour pêcher. Les Mi'kmaq perdent les meilleurs endroits côtiers au profit des pêcheurs européens; sur les rivières, barrages et moulins font obstacle à la migration saisonnière du poisson et le gibier se fait

de plus en plus rare à cause de la destruction massive des forêts et du fait qu'il est de plus en plus chassé. Les Mi'kmaq nomades n'ont plus aucun rôle à jouer dans cette nouvelle économie fondée sur la colonisation. Leur économie traditionnelle étant détruite, ils allaient inévitablement connaître la famine et la pauvreté.

En 1840, les Mi'kmaq de la région avaient presque disparu; il en restait seulement 1 300. Et la famine, ajoutée à des conditions de logement et d'habillement inadéquates ainsi qu'à des épidémies de variole, d'hépatite et de typhus, allaient encore réduire leur population.

De 1770 à 1840, on s'intéresse très peu à leur sort de plus en plus désespéré. La seule aide apportée — habituellement sous la forme de couvertures et de nourriture — leur venait quand une menace militaire apparaissait et que l'on craignait que les Mi'kmaq prennent le parti de l'ennemi. Là encore, les Mi'kmaq voyaient dans ces efforts limités d'aide davantage un acte de charité qu'un dédommagement ou le respect d'obligations.

À compter de 1827, des subventions annuelles sont versées pour tenter de soulager le sort des Mi'kmaq. Les grands livres dans lesquels sont consignés la dépense de ces fonds parlent d'eux-mêmes et traduisent bien l'infortune de cette époque — à chaque année qui passe, une proportion de plus en plus grande sert à payer des frais médicaux.

Les Mi'kmaq se retrouvent alors sans terre dans leur propre patrie. Ils sont forcés de demander au gouvernement de leur concéder des terres. Au cours du siècle suivant, on ordonne à chaque comté de mettre de côté des terres de réserve mais la plupart de ces terres n'ont aucune valeur agricole et n'offrent que peu d'accès à d'autres ressources. La politique du gouvernement était d'amener les Mi'kmaq à s'intégrer au secteur prédominant de l'économie, c'est-à-dire l'agriculture. À partir des années 1840, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse cherche donc — de façon toutefois occasionnelle et souvent maladroite — à établir les Mi'kmaq dans des fermes bien à eux.

Cette politique échoue lamentablement. Les approvisionnements sont souvent livrés au mauvais moment de l'année et en quantité insuffisante. Des pommes de terre de semence sont envoyées à des communautés affamées qui ont tôt fait de les manger plutôt que de les planter. On leur donne peu ou pas de conseils techniques; pour des gens qui ne connaissent rien à l'agriculture, voilà qui constitue un gros handicap pour pouvoir réussir à cultiver. Enfin, la mauvaise qualité des terres réservées aux Premières nations fait que l'échec est inévitable.

De façon générale, au cours du XIXe siècle, les Mi'kmaq s'intéressent peu aux plans gouvernementaux concernant leur avenir. Ils se sentent peu concernés

par les fantaisies des gouvernements qui se succèdent. Ils considèrent toujours la terre comme la leur et refusent, dans la mesure du possible, d'abandonner les rythmes saisonniers de leur mode de vie traditionnel. Au lieu de demeurer dans leurs terres de réserve, ils préfèrent continuer à chasser et à trapper dans les forêts et à pêcher le long des côtes, au printemps et en été. Mais à mesure que ces ressources diminuent, ils sont toutefois forcés de s'adapter à l'économie non autochtone dominante de la région.

Certains utilisent leur connaissance du milieu naturel à bon escient et offrent leurs services comme guides aux sportifs et aux voyageurs européens. À Bear River, en Nouvelle-Écosse, la communauté locale mi'kmaq réussit à assez bien vivre pendant une bonne partie du XIXe siècle grâce à la chasse aux marsouins dont la graisse constitue une source d'huile bien appréciée. Partout dans la région, les femmes mi'kmaq s'adonnent à la confection de produits de vannerie (paniers, casiers, coffrets de couture) et couvre-sièges de chaises.

De 1840 jusqu'à l'entrée dans la Confédération, en 1867, les Mi'kmaq retrouvent peu à peu une stabilité économique apparente. Leur population, qui a atteint son niveau les plus bas dans les années 1840, recommence graduellement à augmenter. De la Confédération à la Seconde Guerre mondiale, il intervient deux éléments principaux qui influent sur le mode de vie des Mi'kmaq : la prise en charge par le gouvernement fédéral des affaires autochtones, et le développement industriel des Maritimes, principalement en Nouvelle-Écosse et en Nouvelle-Angleterre.

Avec la Confédération, l'influence fédérale se fait sentir presque immédiatement. Soudain, le gouvernement s'intéresse aux « affaires » des Premières nations (à tout le moins en comparaison avec la période coloniale qui a précédé). En 1876, la *Loi sur les Indiens* est adoptée et, en 1880, un service gouvernemental distinct est créé pour gérer les affaires autochtones. Peu à peu, un encadrement est mis en place avec l'intention délibérée de contrôler tous les aspects de la vie des Autochtones. Les agents du gouvernement fédéral tentent toujours d'assimiler les Mi'kmaq en les encourageant à cultiver la terre. Cette fois, la politique est plus réussie. Le nombre de Mi'kmaq qui pratiquent l'agriculture augmente constamment dans toute la région de 1867 à 1940.

Certaines industries s'établissent pour de bon dans la région. Celle des pâtes et papiers prospère; celles du charbon, de l'acier et du fer sont florissantes tandis que l'industrie de l'agriculture et de la transformation des aliments commence à s'implanter.

Le passage d'une économie agricole à une économie industrielle plus diversifiée a été bénéfique pour les Mi'kmaq — du moins au début. Tout

spécialement en Nouvelle-Écosse, les Mi'kmaq s'intégraient à la population active, occupant des emplois dans la sidérurgie, les mines de charbon, les conserveries de fruits et de légumes, les scieries et les briqueteries, de même que dans les usines de pâtes et papiers et les chantiers navals des grandes villes portuaires d'Halifax et de St. John's. Au tournant du siècle, les Mi'kmaq font leur entrée dans l'industrie de la construction, tout particulièrement comme ouvriers sur des chantiers publics.

Le ministère fédéral des Travaux publics semble avoir mis en place une politique d'action positive en faveur des travailleurs autochtones de la région. Au cours des premières décennies du XXe siècle, des Mi'kmaq de partout dans les Maritimes sont embauchés pour reconstruire le canal de St. Peters, au Cap-Breton, de même que sur des chantiers de construction de routes, de voies ferrées et d'édifices fédéraux dans l'ensemble de la région.

En plus, quand ils ne peuvent trouver d'emploi dans les Maritimes, les Mi'kmaq partent dans le Sud pour travailler dans les manufactures de la Nouvelle-Angleterre. Bien des Mi'kmaq, hommes et femmes, ont connu pour la première fois le mode de vie industriel dans les fabriques de chaussures et les usines textiles de Boston, Bedford et Philadelphie. Aujourd'hui, on trouve des communautés mi'kmaq florissantes dans de nombreuses villes de la Nouvelle-Angleterre, particulièrement à Boston.

Au cours de cette période, les Mi'kmaq contribuent à l'économie de la région, principalement comme ouvriers non spécialisés. Ils sont loin encore d'être prospères mais ils ont néanmoins réussi à améliorer leurs conditions de vie considérablement.

Les Mi'kmaq considèrent toujours la terre comme la leur et refusent, dans la mesure du possible, d'abandonner les rythmes saisonniers de leur mode de vie traditionnel.

Pendant la Crise des années 1930, les Mi'kmaq commencent à perdre de leur utilité dans l'économie industrielle. Ils sont les premiers à perdre leurs emplois, et ce, pour deux raisons : leurs emplois sont plus faciles à sacrifier et on perçoit les Autochtones comme étant sous la tutelle de l'État et ayant donc moins besoin de travailler que les non-Autochtones.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le chômage est devenu chronique dans toute la région. Dans les premières décennies du siècle, la plupart des travailleurs mi'kmaq étaient employés (ou avaient un emploi autonome) mais en 1976, 66 % des travailleurs autochtones de la région étaient au chômage.

Les Maliseet (Malécites)

Les Maliseet sont aujourd'hui les seuls autres Autochtones qui vivent dans les provinces Maritimes. Leurs terres s'étendaient autrefois le long des rives de la rivière Saint-Jean, (au Nouveau-Brunswick et dans le Maine d'aujourd'hui) et vers l'ouest, jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Les Maliseet, tout comme leurs voisins mi'kmaq, sont de la famille algonquienne. Mais si les deux nations partagent un milieu naturel et un mode de vie semblables, leur langue et leur culture sont assez différentes. Les Maliseet ressemblent davantage aux Autochtones du Maine, du New Hampshire et du Québec qu'à leurs voisins, les Mi'kmaq, au nord et à l'est.

Comme les Mi'kmaq, les Maliseet se regroupaient dans des villages le long des rives de la rivière Saint-Jean au printemps et à l'été. À l'approche de l'hiver, ils se rendaient à l'intérieur des terres après s'être constitués en petits groupes familiaux. Tous les printemps, après la fonte des glaces, toute la communauté se rassemblait à Meductic, juste à l'extérieur de Woodstock, au Nouveau-Brunswick, où on célébrait l'arrivée de l'été.

L'histoire des Maliseet après l'arrivée des Européens ressemble essentiellement à celle des Mi'kmaq. Les missionnaires français, les Récollets, arrivent en 1613; la conversion des Maliseet commence peu de temps après. Tout comme leurs voisins mi'kmaq, ils connaissent la prospérité pendant l'époque du commerce des fourrures même s'ils vivent d'importantes pertes de population en raison de la maladie. Ils se retrouvent eux aussi sans ressources quand la traite des fourrures s'effondre au début du XVIIIe siècle.

Contrairement aux Mi'kmaq, les Maliseet décident de s'adonner à l'agriculture sans difficulté. Au cours des interminables guerres qui marquent le règne de la reine Anne, les femmes prennent une plus grande part de la responsabilité économique et commencent à s'occuper des cultures comme leurs voisines autochtones du Sud. Mais dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, les Loyalistes venus du Sud s'emparent des riches terres agricoles de la vallée de la rivière Saint-Jean. Comme les Mi'kmaq, les Maliseet souffrent et meurent de faim jusqu'à ce que le gouvernement colonial soit forcé de créer des réserves et de leur porter quelque secours au XIXe siècle. Les Maliseet du Nouveau-Brunswick connaissent les mêmes problèmes de pauvreté et de chômage que les Mi'kmaq.

Les Innus ou Montagnais-Naskapis

Les Innus (ou Montagnais-Naskapis) du Québec et de la péninsule du Labrador descendent de plusieurs groupes régionaux. Les Naskapis (ou Inuits Mushuau) — parfois qualifiés de « peuple de la terre stérile ou de la toundra » — ont occupé les terres arides de l'intérieur du Grand Nord; les Montagnais (ou peuple de la montagne) vivaient dans les forêts du Sud. Les deux

groupes appartiennent à une culture très ancienne de chasseurs de caribou. En raison de leur isolement géographique, jusqu'à presque la fin de la première partie du dernier siècle, ils demeurent en grande partie inconnus des Européens et peu influencés par leur contact. Bien que des missionnaires intrépides aient réussi à atteindre les Montagnais du Sud au cours du XVIIe siècle, ce n'est qu'avec l'implantation des postes de la Compagnie de la baie d'Hudson dans les années 1830 qu'un contact soutenu finit par s'établir.

La culture de chasseur nomade de l'Innu ne s'accommode pas du commerce des fourrures. Mais une diminution marquée des hardes de caribou, s'accompagnant d'un changement radical dans leurs habitudes migratoires, conduit les Innus jusqu'à la côte où ils sont forcés d'adopter un mode de vie radicalement différent. Mais malgré d'énormes pressions pour les amener à s'assimiler, les Innus demeurent profondément attachés à leurs territoires traditionnels de l'intérieur et à leur ancien mode de vie nomade.

Quand les gouvernements provincial et fédéral ont commencé à négocier les revendications territoriales avec les Autochtones du Labrador, il a fallu que les Métis du Labrador s'affirment comme Autochtones.

Traditionnellement, les Innus passaient l'été le long de la côte, là où la pêche et la chasse étaient à leur meilleur puis, au début de l'automne, ils repartaient vers l'intérieur nord de la péninsule où ils pouvaient chasser et pêcher, tout particulièrement le caribou. En fait, toute leur vie dépendait de la chasse au caribou.

Compte tenu des déplacements souvent imprévisibles du caribou sur d'immenses distances, le chasseur innu et sa famille devaient être à la fois semi-autonomes et toujours prêts à se déplacer. Si, selon le partage des tâches, la chasse et la pêche étaient réservées aux hommes et le soin du ménage revenait aux femmes, les rôles pouvaient parfois être inversés. La survie était basée sur l'autarcie et l'indépendance.

La culture innu reposait sur le partage, l'interdépendance et l'égalitarisme. Des règles et des coutumes strictes faisaient que la nourriture devait être partagée. Le mode de vie innu était profondément et intrinsèquement spirituel; celui qui ne respectait pas les règles et les coutumes risquait de graves sanctions sociales. Par exemple, le chasseur qui ne partageait pas le produit de sa chasse offensait la communauté; sa façon d'agir rompait l'équilibre entre le groupe et le milieu naturel dont la survie de tous dépendait.

La tradition communautaire innu la plus importante consistait en un repas appelé « Mokoshan » qui avait lieu en hiver. La moelle sacrée des os du

caribou était au centre de ce rituel culturel et spirituel élaboré. On le tenait en l'honneur de « Katipinimitaoch », l'esprit du caribou et l'essence de leur religion. Les Innus croyaient que le succès de la chasse dépendait du bon vouloir de Katipinimitaoch et pour s'assurer de sa collaboration, ils organisaient le Mokoshan.

En déformant et en détruisant la logique interne et unifiante du mode de vie innu, le contact avec les Européens en a détruit le fondement.

Dans les années 1950, un programme de centralisation est mis en place au Labrador à l'intention des communautés innu et autres communautés autochtones des Maritimes — de même que pour les communautés non autochtones isolées ou les postes isolés de l'île de Terre-Neuve. Pour justifier le programme, on fait valoir les immenses avantages associés aux « économies d'échelle ». La centralisation devait avoir pour effet d'offrir une meilleure éducation et de garantir des emplois.

Mais la convivialité, le but commun et le partage communautaire qui caractérisaient autrefois les camps traditionnels de chasse des Innus se sont maintenant transformés en autant de problèmes sociaux : alcoolisme, violence, maladie, ennui et désespoir. Les vertus de l'ancienne façon de faire des Innus n'ont pas leur place ou si peu dans cet étrange monde nouveau.

Au début des années 1970, les Innus commencent à s'organiser sur le plan politique, bien que leur tâche soit compliquée du fait qu'ils dépendent de deux entités provinciales : le Québec et Terre-Neuve. En fin de compte, trois groupes principaux font leur apparition : le Conseil attikamek-montagnais au Québec; la Naskapi-Montagnais-Innu Association et les Naskapis de Schefferville. Tous ces groupes négocient avec le gouvernement fédéral.

Les Inuits

Les Inuits du Labrador vivent tout au nord de la péninsule du Labrador. Ils sont apparentés à une nation beaucoup plus grande dont les terres traditionnelles s'étendent de la Sibérie soviétique à l'Arctique canadien, depuis l'Alaska, à l'ouest, jusqu'au Groenland, à l'est. Bien qu'ils parlent un dialecte d'une langue commune, ils sont différents en raison de leurs techniques, de leur culture et de leur organisation sociale.

Tout comme les Innus, dans les années 1950 et 1960, ils sont regroupés dans des « centres de population ». Obligés de quitter une douzaine de petits villages ayant chacun leurs identité, coutumes et croyances propres, les Inuits sont réinstallés dans cinq établissements : Nain, Hopedale, Malkovik, Rigolet et Postville. Il y a alors des conflits et des problèmes interculturels. Aujourd'hui, il ne reste presque rien de ces anciens établissements ou des coutumes et modes de vie traditionnels qui existaient à l'époque.

Avant la centralisation, les Inuits du nord du Labrador comptaient sur leurs Aînés — des membres âgés de la communauté, respectés pour leur expérience et leur savoir, qui avaient une autorité et une influence considérables —, pour se faire conseiller et guider. Mais dans les centres de réinstallation, ils perdent le contrôle. Bien que disposant d'écoles et d'établissements de soins de santé, les nouvelles communautés créent de nouveaux problèmes que les Aînés sont incapables de résoudre : logement inadéquat, oisiveté, stress dû au chômage et disponibilité de l'alcool.

Ces pressions, ajoutées à d'autres, ont fini par donner lieu au chaos et à violence. Les liens traditionnels de la vie communautaire se sont détériorés. La police, les enseignants, les professionnels des soins de santé et les travailleurs sociaux n'ont pas réussi à prendre la place qu'ils devraient occuper.

Aujourd'hui, très peu d'Inuits du Labrador vivent de la terre. Ils comptent sur l'argent des subventions et les produits alimentaires qui viennent de l'extérieur. Le programme de construction domiciliaire du gouvernement est terriblement long à se réaliser et il est insuffisamment financé. Jusqu'à trois familles doivent s'entasser dans une seule maison.

L'un des plus graves problèmes auxquels font face ces communautés est le manque d'Autochtones qualifiés en soins de santé, en travail social, en droit, en éducation et en administration générale. Le jeune Autochtone qui veut faire l'un ou l'autre de ces choix de carrière doit d'abord s'adapter à une culture complexe et étrangère pour se former; de nombreux jeunes Autochtones ne peuvent pas s'adapter et ceux qui réussissent perdent souvent leur culture dans le processus.

Au cours des années 1960, on a ouvert des pensionnats à Northwest River dans le centre du Labrador et à St. Anthony, dans l'île de Terre-Neuve, pour les enfants autochtones qui désiraient aller au-delà de la 9e année. Fran Williams, une Inuk (singulier d'Inuits) de Nain a étudié dans l'un de ces pensionnats; elle est devenue infirmière. Quand elle est revenue chez elle, elle ne pouvait plus parler sa langue, l'inuktitut; pire encore, au début, elle ne pouvait pas communiquer avec les patients ou sa parenté dans sa communauté. Fondamentalement, il y a quelque chose qui ne va pas quand un système d'éducation mène radicalement à un tel échec.

Les Métis de l'Atlantique

On n'est pas habitué à entendre parler de « Métis » dans la région de l'Atlantique. Cela étant dit, il est évident qu'au milieu du XVIIe siècle, la plupart des familles permanentes non-autochtones de la région étaient de descendance mixte, distincte à la fois des Mi'kmaq et des colons français et anglais.

Après la conquête anglaise au milieu des années 1750, certaines de ces familles ont été déportées vers des colonies pénitentiaires dans les Faulklands et en Louisiane. Celles qui sont restées sont allées se réfugier au nord et à l'ouest en direction de la vallée du Saint-Laurent et la partie supérieure des Grands Lacs autour de la région du Sault.

Les traités négociés au début du XVIIIe siècle comprenaient des gens de descendance mixte; ce qui explique qu'aujourd'hui encore, il y a une certaine confusion quant à l'identité « métisse » de leurs descendants. Cela dit, l'exclusion des Métis dans la *Loi sur les Indiens*, et la non-reconnaissance par le gouvernement, jusqu'à tout récemment, des traités d'avant la Confédération dans les Maritimes, ont privé la population autochtone de ses droits. Certains Métis s'identifient maintenant comme tels, affirmant ainsi leurs droits et se situant par rapport au monde.

Les Métis du Labrador

Jusqu'au début des années 1980, on ne s'est pour ainsi dire pas occupé de la communauté métisse du Labrador. Les Métis sont au nombre de 5 500 et vivent dans 24 communautés. Descendants d'Inuits, d'Innus, de Cris, de Mi'kmaq et de divers peuples européens qui se sont mariés entre eux depuis la colonisation, ils vivent principalement de la mer et de la terre, tout comme leurs frères, soeurs et cousins autochtones.

Quand les gouvernements provincial et fédéral ont commencé à négocier les revendications territoriales avec les Autochtones du Labrador, il a fallu que les Métis du Labrador s'affirment comme Autochtones.

La Labrador Metis Association (LMA) a été créée en 1981. Elle négocie actuellement une entente territoriale globale au nom de ses membres avec le gouvernement fédéral.

La justice autochtone

Au Labrador comme en d'autres endroits, la question de l'administration de la justice autochtone ne cesse de se poser. En 1981, l'affaire de Cajetan Rich, un Innu de Davis Inlet (là où les Naskapis se sont installés après que la Compagnie de la baie d'Hudson se fut déplacée vers le nord) a créé l'événement. Rich a été reconnu coupable d'homicide involontaire sur la personne de son ami Marcel Nui. En condamnant l'ancien chef du conseil de bande, le juge de la Cour suprême de Terre-Neuve, John Mahoney, a décrit le cas comme « étant spécial, étant donné qu'il met en cause quelqu'un dont les antécédents et le milieu diffèrent de ceux de la plupart des gens qui comparaissent devant moi ».

Nui a été tué un soir d'hiver alors que les deux hommes s'étaient enivrés avec de l'alcool de fabrication artisanale. Ils ont commencé à se disputer et Nui est mort le lendemain des blessures à la tête reçues au cours de la bataille qui s'est ensuivie. Au lieu de se voir condamner à la sentence minimale de cinq ans, Rich a été condamné à 22 mois de prison.

Outre la sentence, le procès illustre la façon dont les Autochtones sont traités dans le système de justice criminelle. Le procès a eu lieu à Goose Bay, une ville où vivent surtout des non-Autochtones et située à plus de 200 kilomètres au sud de Davis Inlet. Il a fallu transporter les témoins par avion pour les amener au tribunal. Le jury ne comprenait aucun Autochtone. Selon la *Juries Act* de Terre-Neuve, les membres de jurys doivent habiter à moins de 25 kilomètres du palais de justice; or, la communauté autochtone la plus proche, Sheshatshui, se trouve à 50 kilomètres.

Depuis lors, la *Juries Act* a été modifiée pour englober Sheshatshui dans les limites de la sélection d'un jury, et un juge de cour de district permanent est en poste à Goose Bay : voilà une mesure, bien qu'insuffisante, qui permettra d'atténuer l'aliénation des Autochtones par rapport au système de justice criminelle.

Dans les années 1970, les Autochtones constituaient plus de 50 % de tous les gens du Labrador envoyés en prison (ils ne représentaient pourtant que 12 % de la population du territoire). En dépit de ces statistiques, la plupart des Autochtones ne peuvent obtenir un procès devant jury et ils sont rarement appelés à faire partie d'un jury.

Pour les Autochtones, le système de justice canadien paraît complexe et étranger. On n'a pas suffisamment essayé de le leur expliquer. Si les procès avaient lieu dans les localités autochtones où les crimes ont été commis, plus d'Autochtones auraient ainsi la chance de se familiariser avec le processus. Nombreux sont les Autochtones pour qui l'anglais n'est pas leur langue maternelle, ou ils ne le comprennent pas très bien; il faut donc adjoindre des interprètes compétents à la profession juridique.

Dans les années 1970, les Autochtones constituaient plus de 50 % de tous les gens du Labrador envoyés en prison (ils ne représentaient pourtant que 12 % de la population du territoire).

Préoccupations régionales

Les revendications territoriales dans la région de l'Atlantique

La France a été la première nation européenne à prendre possession, au nom du roi, de territoires mi'kmaq et malécites sur la côte Est. Comme les Français estimaient que les Premières nations n'étaient pas des peuples souverains possédant déjà un titre naturel et légitime sur les terres, ils n'ont pas cherché à transiger. Ils n'ont pas non plus cherché à conclure de traités qui auraient fait entrer légalement ces terres en possession du roi de France, comme le faisaient à la même époque les Anglais et les Espagnols, au Sud.

La plus grande partie de la région sera attribuée aux Britanniques après le Traité d'Utrecht, en 1713, et ceux-ci prendront le reste en 1757 après la chute de la grande forteresse de Louisbourg au Cap-Breton. La Couronne britannique reconnaissait la légitimité générale et juridique du titre ancestral. Les Britanniques considéraient les peuples autochtones de la Nouvelle-Écosse comme des nations et comme les propriétaires légitimes du territoire.

Mais les Britanniques croyaient que les Autochtones avaient déjà cédé leurs terres à la France. Aussi, au lieu d'acheter les terres autochtones, comme ils l'avaient fait en Nouvelle-Angleterre, ils négocient simplement une série de traités et d'alliances avec les Premières nations afin de les empêcher de s'allier aux Français, lesquels étaient toujours présents dans l'île Royale (Cap-Breton) et l'île Saint-Jean (Î.-P.-É.). Quatre de ces traités seront conclus avec les Mi'kmaq et les Maliseet respectivement en 1725, 1728, 1749 et 1752.

Ces traités ne parlent pas de la cession de terres autochtones; les Autochtones promettent simplement de vivre en paix avec les Britanniques en échange de la liberté religieuse et du droit de chasser et pêcher sans restrictions. Les autorités britanniques, toutefois, ne font pas grand-chose pour respecter ces conditions. Les gouverneurs locaux accordent des terres autochtones aux colons en dépit d'ordres explicites venant de Londres d'acheter ces terres avant de permettre la colonisation.

En 1763, une Proclamation royale est émise; elle établit le gouvernement et les frontières du Canada (Québec) et, du même coup, reconnaît le rapport des peuples autochtones à leurs terres tribales dans toute l'Amérique du Nord. La défense des droits autochtones dans cette Proclamation était si vigoureuse qu'elle en est venue à être connue sous le nom de Charte des droits indiens (ou

Magna Carta). Le gouvernement britannique accorde la pleine reconnaissance du titre ancestral et insiste pour que la colonisation ne se fasse qu'au moyen de l'achat légal des terres à leurs propriétaires autochtones attitrés.

La Proclamation s'appliquait à toute la colonie. Les terres autochtones qui se trouvaient à l'intérieur des colonies britanniques établies mais qui n'avaient pas été cédées à la Couronne étaient réservées à leurs propriétaires autochtones tant que ceux-ci ne voulaient pas les vendre.

Malheureusement, on ne tiendra pour ainsi dire pas compte de la Proclamation. Des terres tribales appartenant aux Mi'kmaq et aux Maliseet ont été divisées, vendues ou données à des colons loyalistes et à des immigrants européens qui arrivaient en grand nombre dans la région après la Révolution américaine.

La question du titre ancestral dans cette région n'est toujours pas réglée. L'Union of Nova Scotia Indians s'est battue avec acharnement devant les tribunaux pour faire reconnaître les droits des Autochtones.

En 1985, une décision de la Cour suprême en faveur d'un Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse allait faire jurisprudence; elle garantissait aux Mi'kmaq la compétence sur les droits de chasse dans la province. Cette décision donne à la communauté un grand pouvoir de négociation au moment de négocier les revendications territoriales. Toutefois, on ne sait toujours pas très bien quelle influence cette décision peut avoir sur le règlement des revendications territoriales autochtones et sur la question des droits autochtones dans les trois provinces maritimes.

C'est en 1982 qu'a eu lieu le premier règlement d'une revendication particulière dans la région de l'Atlantique. La Première nation Wagmatcook de Nyanza, en Nouvelle-Écosse, a accepté 1,2 million de dollars en règlement d'une revendication territoriale de longue date. Quant à la Première nation de Big Cove au Nouveau-Brunswick, elle a réglé sa revendication de droits fonciers issus de traité en 1988.

Les revendications territoriales à Terre-Neuve et au Labrador

Les premiers habitants de Terre-Neuve, les Beothuk, ont disparu. Mais on trouve une communauté mi'kmaq à Conne River, près de la ville de St. Albans dans la région de la baie d'Espoir. Les Mi'kmaq habitent Terre-Neuve depuis au moins le XVIIIe siècle.

Au Labrador, la situation est différente. Aucun traité n'a été signé et aucune terre n'a été vendue ou transférée à des intérêts non autochtones. À l'heure

actuelle, les Inuits et les Innus négocient des revendications territoriales globales avec le gouvernement fédéral.

Les revendications des Métis du Labrador

Exclue des processus des revendications valables pour les Inuits et pour les Innus du Labrador, la Labrador Metis Association (LMA) lutte depuis des années pour faire reconnaître ses membres comme constituant une population métisse distincte. La LMA négocie actuellement une revendication territoriale au nom de 15 000 Métis. Le territoire en question est à cheval sur des terres qui appartiennent aux Innus et aux Inuits et la revendication est fondée sur des siècles d'utilisation traditionnelle.

Les militaires au Labrador

Depuis le milieu des années 1980, une question de plus en plus explosive se pose. Les Forces armées canadiennes ont une base militaire à Happy Valley/Goose Bay. Des pilotes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), anglais, allemands et américains, se servent de cette base pour pratiquer des vols à basse altitude. Dernièrement, dans leurs F-4 Phantom et Tornado, ils ont survolé les lacs, les forêts et les tentes fragiles des Innus à une vitesse de 900 kilomètres à l'heure et à 100 pieds d'altitude.

Au début, on n'a pas fait beaucoup attention aux protestations des Innus; maintenant, la base fait constamment l'objet de manifestations. Des pistes ont été bloquées; des protestataires autochtones ont été arrêtés pour violation de propriété. Des contestations ont été portées devant les tribunaux. Et une campagne médiatique menée en Europe de l'Ouest a connu beaucoup de succès, attirant énormément l'attention de la communauté internationale sur la question, embarrassant ainsi des participants de l'OTAN et le Canada.

Voilà qui n'a pas aidé les relations entre les Autochtones et les non-Autochtones du Labrador. L'économie des collectivités à prédominance non autochtone de Happy Valley et Goose Bay dépend de la base militaire, et l'essor économique associé à l'utilisation de la base par l'OTAN est le bienvenu. Cela dit, les deux parties continuent d'argumenter.

Les Mi'kmaq

Depuis 1940, le gouvernement fédéral joue un rôle de plus en plus important dans les affaires mi'kmaq. Comme la philosophie des années 1950

et 1960 était à la centralisation, on encourageait les communautés des Premières nations dans l'ensemble des Maritimes à se regrouper afin d'améliorer les « économies d'échelle ». Mais au milieu des années 1950, il est devenu évident que cette politique était un échec. La réaction du gouvernement fédéral a été de gagner du temps en augmentant les versements d'aide sociale et en consacrant des fonds à des projets de création d'emplois dans ces communautés. Des progrès ont été faits dans le domaine du logement, des soins de santé et de l'éducation, mais l'aide sociale est à la base de l'économie de pratiquement toutes les communautés des Premières nations de l'Atlantique.

Le système de justice canadien

Le pourcentage de détenus dans les prisons du Canada atlantique, qui est de moins de 10 p. 100, est l'un des plus bas au Canada. C'est encore élevé quand on sait que les Autochtones constituent seulement 1,7 p. 100 de l'ensemble de la population. En Nouvelle-Écosse, la Commission royale d'enquête dans l'affaire Donald Marshall a mis le système de justice criminelle de la Nouvelle-Écosse sous examen public. D. Marshall, un adolescent mi'kmaq est condamné pour meurtre au début des années 1970 pour être finalement innocenté après avoir passé onze ans en prison. La Commission royale a découvert des preuves de racisme larvé de même que de graves lacunes en fait d'administration de la justice dans la province.

Depuis l'enquête, les relations des Mi'kmaq avec le gouvernement provincial n'ont pas cessé de se détériorer. Les principales questions sont maintenant la taxation et les droits de pêche et de chasse.

La question des Indiens non inscrits dans la région de l'Atlantique

La *Loi constitutionnelle de 1982* définit les peuples autochtones du Canada comme étant constitués des Indiens, des Inuits et des Métis. Voilà l'une des plus grandes questions en rapport avec les droits autochtones de nos jours : qui est autochtone et qui ne l'est pas? Le problème remonte à la Confédération. La première *Loi sur les Indiens*, adoptée en 1876, définissait ainsi un Indien :

- une personne de sang indien qui est membre d'une bande;
- une personne qui réside avec un Indien et qui a un parent de sang indien;
- une femme mariée à un Indien.

Les législateurs ont ainsi restreint l'appartenance et, en fait, créé une catégorie de gens de sang autochtone qui n'étaient pas légalement considérés comme des Indiens.

L'intention du gouvernement était de diminuer le nombre de gens qui pouvaient demander le statut d'indien et à les avantages qui y étaient reliés. Et à chaque révision de la Loi, le législateur a trouvé de nouvelles façons de restreindre encore cette appartenance. Les Indiens qui faisaient des études, qui voyageaient ou qui étaient ordonnés — ou les femmes autochtones qui épousaient des Indiens non inscrits — perdaient leur statut d'Indien. En fin de compte, c'est le ministre responsable des Affaires indiennes qui détenait le pouvoir d'accorder ou non le statut d'Indien. Ce n'est que tout récemment, avec l'adoption du projet de loi C-31, en 1985, que les critères ont été rendus plus flexibles.

Dans les années 1970, les Métis et les Indiens non inscrits des Maritimes ont commencé à s'organiser et à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il reconnaisse leurs droits. En 1971, l'Aboriginal Council of Nova Scotia a été formé pour représenter tous les Autochtones qui ne relevaient pas de la *Loi sur les Indiens*. Plus tard, au cours de la décennie, l'Aboriginal Rights and Land Claims Commission of the Maritime Provinces a été constituée pour réaffirmer les droits des Indiens non inscrits de négocier des droits ancestraux et des revendications territoriales.

Les Indiens qui faisaient des études, qui voyageaient ou qui étaient ordonnés — ou les femmes autochtones qui épousaient des Indiens non inscrits — perdaient leur statut d'Indien.

Activités courantes

Transfert de l'éducation aux Mi'kmaq

Le 14 février 1997, le Canada et la Nouvelle-Écosse ont signé une entente avec neuf des treize Premières nations mi'kmaq de la province pour transférer la responsabilité de tous les programmes d'éducation élémentaire et secondaire aux communautés. On rédige actuellement les lois aux paliers fédéral et provincial pour réaliser le transfert de compétence.

Entente sur les services de police

Le Solliciteur général du Canada et cinq Premières nations de la Nouvelle-Écosse ont signé une entente en 1994 pour créer la première force policière tribale du Canada atlantique. Quinze agents mi'kmaq et deux agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) assurent maintenant les services de police dans cinq communautés des Premières nations du Cap-Breton.

Progression des revendications

Les gouvernements fédéral et provincial sont d'accord pour reprendre les négociations sur les revendications territoriales avec les groupes des Inuits et des Innus en 1993.

Labrador Inuit Association

On continue d'enregistrer des progrès concernant la revendication de la Labrador Inuit Association présentée au nom des quelque 4 000 Inuits qui vivent le long de la côte du Labrador. À l'heure actuelle, les trois parties sont à négocier une entente de principe.

Revendication de la nation innu

La revendication globale de la nation innu intéresse environ 1 500 Innus de Davis Inlet (Utshimassits) et de Sheshatshui. Les parties ont signé une entente-cadre en 1995.

Revendication de la Première nation de Red Bank

Le gouvernement fédéral et la Première nation de Red Bank se sont entendus sur deux revendications particulières en 1994, soit les premières à être réglées définitivement dans la région de l'Atlantique depuis 1988. Une des revendications a permis de dédommager la Première nation de Red Bank pour la perte d'une partie de ses terres de réserve attribuées à des non-Autochtones depuis 1843. L'autre a permis de les indemniser pour les revenus tirés des baux, permis et licences de pêche dans les eaux des réserves, revenus qu'ils n'avaient pas perçus entre 1892 et 1986. Les deux revendications totalisaient 4 millions de dollars.

Développement économique et communautaire

Évolution de la situation à Davis Inlet

La communauté d'environ 500 Innus à Davis Inlet travaille à sa régénération communautaire. Elle a entrepris un très grand nombre d'activités pour renforcer la communauté.

Des équipes de travail innu ont construit 11 nouvelles maisons à Davis Inlet, en 1995, qui toutes satisfont aux normes nationales. Soixante des 90 maisons que compte la communauté ont été réparées et rénovées.

Du côté des services d'eau et d'égouts, il y a eu une nette amélioration. La communauté peut maintenant compter sur un réservoir de 1 000 gallons et des équipes de travailleurs ont installé des réservoirs d'eau potable et de collecte des eaux usées dans six nouvelles maisons, en 1993; d'autre part, cinq maisons construites en 1994 disposent maintenant de l'eau courante. La communauté a également creusé une tranchée pour pouvoir évacuer en toute sécurité les eaux usées et les eaux porteuses de coliformes.

Un conseil des jeunes s'emploie à promouvoir les qualités de leadership et de communications interpersonnelles et appuie les jeunes inscrits à des programmes de désintoxication. Le conseil administre également un centre local d'accueil et de dépannage pour les jeunes de même qu'un centre pour les femmes.

Les études et la formation constituent une partie fondamentale du processus de regénération. Environ 28 Innus sont diplômés après avoir suivi un programme de formation pour lutter contre les toxicomanies; 75 ont suivi une formation dans les métiers de la construction; 36 ont suivi des cours d'art et d'artisanat traditionnels; 5 ont reçu de la formation du bureau du Commissaire provincial des incendies; 12 suivent actuellement des cours

d'éducation de base pour adultes (EBA) et 3 sont inscrits à un programme d'administration des affaires.

Le 13 novembre 1996, le gouvernement fédéral a signé une entente avec les Innus « Mashuau » de Davis Inlet en vue de les relocaliser à Natuashish (Little Sango Pond). Cette entente fait suite à la demande des Innus « Mushuau » d'être relocalisés ailleurs et à l'engagement pris par le gouvernement fédéral de les aider à résoudre les problèmes de santé et sécurité auxquels doit faire face leur communauté.

Développement économique régional et national

Le Comité de développement économique autochtone du Nouveau-Brunswick a été constitué en 1995 pour promouvoir l'installation d'entreprises et la création d'emplois à l'intention des Autochtones du Nouveau-Brunswick. En font partie les représentants du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, de l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick, du Conseil des peuples autochtones et de l'entreprise privée.

Partenariats pour l'exploitation de casinos et de jeux de hasard

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'est associé aux Premières nations pour exploiter les jeux de hasard. Les Premières nations de cette province partagent en effet les profits d'un casino au Cap-Breton, peuvent organiser de super bingos et exploiter les machines à sous de la Société des loteries de l'Atlantique. Pour participer, les Premières nations se sont engagées à ne pas établir elles-mêmes de casinos, de même qu'à créer une commission pour réglementer les bingos et les machines à sous dans leurs communautés.

Depuis 1994, trois Premières nations du Nouveau-Brunswick ont signé des ententes avec la province afin de pouvoir organiser sur leur territoire des bingos comportant des cagnottes importantes.

Partenariats avec le secteur privé

Depuis 1994, des compagnies d'exploration minière exploitent dans la baie de Voisey des gisements de nickel, de cuivre et de cobalt qui comptent parmi les plus riches au monde. La nation Innu et la Labrador Inuit Association sont en discussion avec les compagnies minières au sujet de la participation des Autochtones à l'exploitation des mines.

Financement accru pour l'éducation postsecondaire

Le financement fédéral relativement au programme d'éducation postsecondaire a augmenté régulièrement au cours des années pour atteindre un budget annuel d'environ 284 millions de dollars. En 1996-1997, le programme est venu en aide à 26 987 étudiants de niveau postsecondaire dans l'ensemble du Canada, dont 1 294 dans la région de l'Atlantique.

Programmes spécialisés

La Memorial University de St-John's, à Terre-Neuve, a conçu un programme de formation pour les enseignants autochtones et ceux qui sont appelés à enseigner dans le Nord. Des enseignants autochtones sont formés pour enseigner dans les communautés innu du Labrador. Les deux premiers étudiants autochtones ont obtenu leur diplôme en 1995.

Formation de nouveaux partenariats

En Nouvelle-Écosse, un forum tripartite a permis de lancer divers projets, dont une force de police tribale pour cinq Premières nations du Cap-Breton; l'embauche d'un agent de liaison civil autochtone pour examiner avec les autorités de la ville de Halifax les questions de maintien de l'ordre dans les communautés autochtones; le financement d'un poste de facilitateur pour s'occuper des questions juridiques communautaires à Halifax, à Sydney et à Bridgewater; ainsi que le financement d'un poste d'animateur communautaire autochtone en matière de droits de la personne pour la Nouvelle-Écosse.

Initiative conjointe de développement économique (ICDE)

Le Nouveau-Brunswick compte 15 communautés autochtones comprenant des membres des Premières nations mi'kmaq et maliseet. Les membres de ces communautés, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves, font tout pour favoriser le développement économique, notamment par la création de petites et moyennes entreprises. Afin de reconnaître et d'encourager cette initiative, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, en collaboration avec des représentants autochtones, ont établi un mécanisme de consultation appelé l'ICDE. On veut ainsi que les représentants autochtones et les représentants des gouvernements fédéral et provincial identifient et favorisent des initiatives destinées à stimuler le développement économique dans les communautés autochtones du Nouveau-Brunswick.

Le Forum tripartite Mi'kmaq-Nouvelle-Écosse-Canada

Le protocole d'entente rétablit le Forum tripartite qui constitue une tribune pour discuter, étudier et négocier des questions d'intérêt mutuel pour les parties. Cela peut concerner l'autonomie gouvernementale, des initiatives de développement économique sur le modèle de l'ICDE conçu au Nouveau-Brunswick, une entente sur les services sociaux, de l'orientation au sujet du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) et d'autres sujets de préoccupation. Les trois parties se mettront d'accord sur des plans et des calendriers de travail et discuteront de la façon de négocier et de financer diverses initiatives. Le protocole d'entente constitue un engagement politique en vue d'entreprendre des pourparlers mais ne définit ni n'établit de droits juridiques.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, en collaboration avec des représentants autochtones, ont établi un mécanisme de consultation appelé l'ICDE.

Liste des Premières nations du Canada atlantique

Première nation	Famille linguistique	Langue
	Île-du-Prince-Édouard	
001 Abegweit	algonquienne	mi'kmaq
002 Lennox Island	algonquienne	mi'kmaq
	Nouvelle-Écosse	
018 Acadia	algonquienne	mi'kmaq
019 Afton	algonquienne	mi'kmaq
020 Vallée de l'Annapolis	algonquienne	mi'kmaq
021 Bear River	algonquienne	mi'kmaq
022 Chapel Island Première nation	algonquienne	mi'kmaq
023 Eskasoni	algonquienne	mi'kmaq
030 Horton	algonquienne	mi'kmaq

NOTA : Mi'kmaq = Micmac (ancienne orthographe)

Première nation	Famille linguistique	Langue
026 Membertou	algonquienne	mi'kmaq
027 Millbrook	algonquienne	mi'kmaq
024 Pictou Landing	algonquienne	mi'kmaq
025 Shubenacadie	algonquienne	mi'kmaq
028 Wagmatcook	algonquienne	mi'kmaq
029 Whycocomagh	algonquienne	mi'kmaq
	Nouveau-Brunswick	
003 Big Cove	algonquienne	mi'kmaq
004 Buctouche	algonquienne	mi'kmaq
005 Burnt Church	algonquienne	mi'kmaq
006 Madawaska Maliseet Première nation	algonquienne	malécite
007 Eel Ground	algonquienne	mi'kmaq
008 Eel River	algonquienne	mi'kmaq
009 Fort Folly	algonquienne	mi'kmaq

Première nation	Famille linguistique	Langue
010 Indian Island	algonquienne	mi'kmaq
011 Kingsclear	algonquienne	malécite
012 Oromocto	algonquienne	malécite
013 Pabineau	algonquienne	mi'kmaq
014 Red Bank	algonquienne	mi'kmaq
015 Saint Mary's	algonquienne	malécite
016 Tobique	algonquienne	malécite
017 Woodstock Première nation	algonquienne	malécite
	Terre-Neuve	
047 Miawpukek	algonquienne	mi'kmaq

NOTA : La liste des Premières nations se trouve dans le Registre des Indiens (1999) du MAINC. Le bureau régional du MAINC peut fournir d'autres données démographiques et statistiques.